



Formation professionnelle pour les adultes

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE (BP REA) En agriculture biologique ou conventionnelle

Vous souhaitez évoluer en agriculture ? Conduire un projet d'installation ? Devenir responsable d'un atelier ?

Les objectifs de la formation

- Vous assurer une **formation professionnelle** dynamique avec des apports de connaissances générales, techniques et pratiques dans le **domaine agricole** (élevage, maraîchage biologique, plantes aromatiques et médicinales, arboriculture...)
- Vous permettre d'obtenir un diplôme de niveau IV, et préparer votre insertion professionnelle comme **conducteur d'atelier de production** ou comme **exploitant agricole** (en Agriculture Biologique ou conventionnelle)
- **Préparer votre projet d'installation** en Agriculture Biologique ou conventionnelle

Les points forts de la formation

- Une **exploitation agricole**, support **d'activités pédagogiques**, entièrement valorisée selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique
- **3 ateliers animaux** (ovins, porcins et avicoles), et plus de **4 ha de maraîchage biologique** sur l'exploitation agricole
- Une **formation rémunérée et intégralement prise en charge** par la Région des Pays de la Loire et l'Union Européenne pour les demandeurs d'emploi (dans le cadre du programme régional « VISA METIERS 2019-2020 », sous réserve d'éligibilité et d'accord de financement)
- Autres modalités de financement possibles (autofinancement, CPF, transition pro...)

Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles** en alternant théorie et mise en pratiques
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en centre (1 200 H) et **stages pratiques** en exploitation agricole (560 H – soit 16 semaines sur l'année)



*Une réponse adaptée
à votre projet professionnel
sur des métiers qui recrutent.*



Les conditions

→ Remplir **l'une des conditions** suivantes :

- **Etre titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un BPA** et justifier d'au moins **1 année d'activité professionnelle tout secteur** temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat).
- Justifier d'**1 année d'activité professionnelle** temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat), **dans le secteur correspondant aux finalités du diplôme.**
- Justifier de **3 années d'expérience professionnelle** temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat), **tout secteur.**



Les contenus majeurs de la formation :

Un diplôme organisé en **7 UC (Unités Capitalisables)** 1200 H en centre

Conduite d'un atelier de maraîchage biologique ou de production animale

Analyse de l'activité dans le système de production
Acquisition de gestes techniques
Raisonnement et conduite des opérations culturales ou liées aux animaux

Élaboration d'un projet

Comprendre le fonctionnement d'une entreprise agricole
Réaliser le diagnostic d'une entreprise agricole
Méthodologie de projet : élaboration, financement, commercialisation

Intégration de l'entreprise agricole dans son environnement

Diagnostic de territoire et projet de développement
L'exploitation agricole sur son territoire

Gestion économique, financière et ressources humaines d'une entreprise agricole

Gestion administrative, technico-économique et financière d'une entreprise agricole
Situation fiscale et juridique d'une entreprise agricole
Analyse de l'organisation du travail

Commercialisation des produits ou services d'une entreprise agricole

Activités spécifiques d'adaptation régionale et à l'emploi

Utilisation de la traction animale sur une exploitation agricole
Mise en œuvre de la biodynamie
Transformation artisanale des produits végétaux et des produits laitiers
Accueil à la ferme
Conduite d'un atelier de volailles plein air (volailles de chair ou poules pondeuses)

Insertion professionnelle

- Chef d'entreprise agricole en maraîchage biologique
- Installation en maraîchage biologique
- Encadrant technique en maraîchage biologique sur un chantier d'insertion
- Chef d'entreprise en arboriculture , en élevage...



Validation de la formation

- **Validation du diplôme** selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, avec des évaluations en situation professionnelle.
- Obtention du diplôme lorsque les **7 UC constitutives du BP « Responsable d'Entreprise Agricole »** sont acquises. Le bénéfice des UC acquises est conservé à vie (pour compléter son parcours le candidat peut représenter la ou les UC manquantes pendant les cycles de formation suivants).

Version du 30/11/2020

